

497895-2026 - Mise en concurrence

Belgique – Gaz médicaux – la fourniture d’oxygène médical en bouteille dans les prisons et les maisons de détention pour le compte du SPF JUSTICE, Direction générale Etablissements Pénitentiaires – Service Soins de Santé Prisons - Pharmacie centrale
OJ S 137/2026 20/07/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire
Fournitures

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: SPF Justice

Adresse électronique: wrong.email@email.be

Forme juridique de l'acheteur: Autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur: Ordre et sécurité publics

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: la fourniture d’oxygène médical en bouteille dans les prisons et les maisons de détention pour le compte du SPF JUSTICE, Direction générale Etablissements Pénitentiaires – Service Soins de Santé Prisons - Pharmacie centrale

Description: Le présent accord-cadre porte sur la fourniture d’oxygène médical en bouteille, par le biais d’un système d’échange des bouteilles vides contre des bouteilles pleines identiques et, pour ce faire, sur la mise à disposition d’un stock de bouteilles de différentes capacités (B2, B5, B10, B20 et/ou B50) d’oxygène médical selon un principe de location (livraison, installation et maintenance ; livraison en urgence) dans les prisons et maisons de détention, destinés aux patients détenus.

Identifiant de la procédure: 658e0130-4a56-455e-b1a7-5f437cdad0d1

Identifiant interne: CSC JUSTICE/DGEPI/MED/2027- 2031– Fourniture d’oxygène médical en bouteille

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24111500 Gaz médicaux

2.1.2. Lieu d’exécution

Pays: Belgique

N’importe où dans le pays donné

2.1.4. Informations générales

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.5. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre: 8

Conditions du marché:

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: 8

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: CSC JUSTICE/DGEPI/MED/2027- 2031– Fourniture d'oxygène médical en bouteille - 1

Description: Le présent accord-cadre porte sur la fourniture d'oxygène médical en bouteille, par le biais d'un système d'échange des bouteilles vides contre des bouteilles pleines identiques et, pour ce faire, sur la mise à disposition d'un stock de bouteilles de différentes capacités (B2, B5, B10, B20 et/ou B50) d'oxygène médical selon un principe de location (livraison, installation et maintenance ; livraison en urgence) dans les prisons et maisons de détention, destinés aux patients détenus.

Identifiant interne: 1

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24111500 Gaz médicaux

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 4 Ans

5.1.6. Informations générales**Participation réservée:**

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/documents>

5.1.12. Conditions du marché public**Conditions de soumission:**

Soumission par voie électronique: Requête

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/general>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, néerlandais

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres: 03/09/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 120 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 8

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les instances de recours sont décrites dans l'article 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions. La procédure pour introduire un recours est notamment décrite dans les articles 14 et 15 de ladite loi. L'article 14 concerne la faculté d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. L'article 15 concerne la faculté d'introduire un recours en suspension devant le Conseil d'Etat. Le juge ordinaire peut également être compétent si des dommages et intérêts sont exigés conformément à l'art. 16 de ladite loi. Les délais de recours sont décrits dans l'article 23 de ladite loi. Cet article mentionne, entre autres, que le recours en annulation est introduit dans un délai de soixante jours et que le délai du recours en suspension est de quinze jours. Il est conseillé d'avertir l'autorité adjudicatrice le plus vite possible par télécopieur, par courrier électronique ou par un autre moyen électronique si vous décidez d'introduire un recours en suspension. Le recours en suspension ou en annulation est envoyé soit par voie électronique soit par lettre recommandée suivant les règles de procédure, décrites dans la loi et le règlement portant organisation du Conseil d'Etat. Vous trouvez d'avantage d'informations au sujet du règlement de procédure sur le site web suivant: <http://www.raadvst-consetat.be/>. Cette communication n'est à considérer que comme simple communication au sens de la loi du 17 juin 2013 et, le cas échéant, au sens de l'article 19 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat.

5.1. Lot: LOT-0002

Titre: CSC JUSTICE/DGEPI/MED/2027- 2031– Fourniture d'oxygène médical en bouteille - 2

Description: Le présent accord-cadre porte sur la fourniture d'oxygène médical en bouteille, par le biais d'un système d'échange des bouteilles vides contre des bouteilles pleines identiques et, pour ce faire, sur la mise à disposition d'un stock de bouteilles de différentes capacités (B2, B5, B10, B20 et/ou B50) d'oxygène médical selon un principe de location (livraison, installation et maintenance ; livraison en urgence) dans les prisons et maisons de détention, destinés aux patients détenus.

Identifiant interne: 2

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24111500 Gaz médicaux

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 4 Ans

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/documents>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/general>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, néerlandais

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) No 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres: 03/09/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 120 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 8

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les instances de recours sont décrites dans l'article 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions. La procédure pour introduire un recours est

notamment décrite dans les articles 14 et 15 de ladite loi. L'article 14 concerne la faculté d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. L'article 15 concerne la faculté d'introduire un recours en suspension devant le Conseil d'Etat. Le juge ordinaire peut également être compétent si des dommages et intérêts sont exigés conformément à l'art. 16 de ladite loi. Les délais de recours sont décrits dans l'article 23 de ladite loi. Cet article mentionne, entre autres, que le recours en annulation est introduit dans un délai de soixante jours et que le délai du recours en suspension est de quinze jours. Il est conseillé d'avertir l'autorité adjudicatrice le plus vite possible par télécopieur, par courrier électronique ou par un autre moyen électronique si vous décidez d'introduire un recours en suspension. Le recours en suspension ou en annulation est envoyé soit par voie électronique soit par lettre recommandée suivant les règles de procédure, décrites dans la loi et le règlement portant organisation du Conseil d'Etat. Vous trouvez d'avantage d'informations au sujet du règlement de procédure sur le site web suivant: <http://www.raadvst-consetat.be/>. Cette communication n'est à considérer que comme simple communication au sens de la loi du 17 juin 2013 et, le cas échéant, au sens de l'article 19 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat.

5.1. Lot: LOT-0003

Titre: CSC JUSTICE/DGEPI/MED/2027- 2031– Fourniture d'oxygène médical en bouteille - 3

Description: Le présent accord-cadre porte sur la fourniture d'oxygène médical en bouteille, par le biais d'un système d'échange des bouteilles vides contre des bouteilles pleines identiques et, pour ce faire, sur la mise à disposition d'un stock de bouteilles de différentes capacités (B2, B5, B10, B20 et/ou B50) d'oxygène médical selon un principe de location (livraison, installation et maintenance ; livraison en urgence) dans les prisons et maisons de détention, destinés aux patients détenus.

Identifiant interne: 3

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24111500 Gaz médicaux

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 4 Ans

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/documents>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requête

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/entreprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/general>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, néerlandais

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres: 03/09/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 120 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 8

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les instances de recours sont décrites dans l'article 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions. La procédure pour introduire un recours est notamment décrite dans les articles 14 et 15 de ladite loi. L'article 14 concerne la faculté d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. L'article 15 concerne la faculté d'introduire un recours en suspension devant le Conseil d'Etat. Le juge ordinaire peut également être compétent si des dommages et intérêts sont exigés conformément à l'art. 16 de ladite loi. Les délais de recours sont décrits dans l'article 23 de ladite loi. Cet article mentionne, entre autres, que le recours en annulation est introduit dans un délai de soixante jours et que le délai du recours en suspension est de quinze jours. Il est conseillé d'avertir l'autorité adjudicatrice le plus vite possible par télécopieur, par courrier électronique ou par un autre moyen électronique si vous décidez d'introduire un recours en suspension. Le recours en suspension ou en annulation est envoyé soit par voie électronique soit par lettre recommandée suivant les règles de procédure, décrites dans la loi et le règlement portant organisation du Conseil d'Etat. Vous trouvez d'avantage d'informations au sujet du règlement de procédure sur le site web suivant: <http://www.raadvst-consetat.be/>. Cette communication n'est à considérer que comme simple communication au sens de la loi du 17 juin 2013 et, le cas échéant, au sens de l'article 19 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat.

5.1. Lot: LOT-0004

Titre: CSC JUSTICE/DGEPI/MED/2027- 2031– Fourniture d'oxygène médical en bouteille - 4

Description: Le présent accord-cadre porte sur la fourniture d'oxygène médical en bouteille, par le biais d'un système d'échange des bouteilles vides contre des bouteilles pleines identiques et, pour ce faire, sur la mise à disposition d'un stock de bouteilles de différentes capacités (B2, B5, B10, B20 et/ou B50) d'oxygène médical selon un principe de location

(livraison, installation et maintenance ; livraison en urgence) dans les prisons et maisons de détention, destinés aux patients détenus.

Identifiant interne: 4

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24111500 Gaz médicaux

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 4 Ans

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/documents>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/general>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, néerlandais

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres: 03/09/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 120 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 8

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les instances de recours sont décrites dans l'article 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions. La procédure pour introduire un recours est notamment décrite dans les articles 14 et 15 de ladite loi. L'article 14 concerne la faculté d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. L'article 15 concerne la faculté d'introduire un recours en suspension devant le Conseil d'Etat. Le juge ordinaire peut également être compétent si des dommages et intérêts sont exigés conformément à l'art. 16 de ladite loi. Les délais de recours sont décrits dans l'article 23 de ladite loi. Cet article mentionne, entre autres, que le recours en annulation est introduit dans un délai de soixante jours et que le délai du recours en suspension est de quinze jours. Il est conseillé d'avertir l'autorité adjudicatrice le plus vite possible par télécopieur, par courrier électronique ou par un autre moyen électronique si vous décidez d'introduire un recours en suspension. Le recours en suspension ou en annulation est envoyé soit par voie électronique soit par lettre recommandée suivant les règles de procédure, décrites dans la loi et le règlement portant organisation du Conseil d'Etat. Vous trouvez d'avantage d'informations au sujet du règlement de procédure sur le site web suivant: <http://www.raadvst-consetat.be/>. Cette communication n'est à considérer que comme simple communication au sens de la loi du 17 juin 2013 et, le cas échéant, au sens de l'article 19 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat.

5.1. Lot: LOT-0005

Titre: CSC JUSTICE/DGEPI/MED/2027- 2031– Fourniture d'oxygène médical en bouteille - 5

Description: Le présent accord-cadre porte sur la fourniture d'oxygène médical en bouteille, par le biais d'un système d'échange des bouteilles vides contre des bouteilles pleines identiques et, pour ce faire, sur la mise à disposition d'un stock de bouteilles de différentes capacités (B2, B5, B10, B20 et/ou B50) d'oxygène médical selon un principe de location (livraison, installation et maintenance ; livraison en urgence) dans les prisons et maisons de détention, destinés aux patients détenus.

Identifiant interne: 5

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24111500 Gaz médicaux

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 4 Ans

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/documents>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/general>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, néerlandais

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres: 03/09/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 120 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 8

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les instances de recours sont décrites dans l'article 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions. La procédure pour introduire un recours est notamment décrite dans les articles 14 et 15 de ladite loi. L'article 14 concerne la faculté d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. L'article 15 concerne la faculté d'introduire un recours en suspension devant le Conseil d'Etat. Le juge ordinaire peut également être compétent si des dommages et intérêts sont exigés conformément à l'art. 16 de ladite loi. Les délais de recours sont décrits dans l'article 23 de ladite loi. Cet article mentionne, entre autres, que le recours en annulation est introduit dans un délai de soixante jours et que le délai du recours en suspension est de quinze jours. Il est conseillé d'avertir l'autorité adjudicatrice le plus vite possible par télécopieur, par courrier électronique ou par un autre moyen électronique si vous décidez d'introduire un recours en suspension. Le recours en suspension ou en annulation est envoyé soit par voie électronique soit par lettre recommandée suivant les règles de procédure, décrites dans la loi et le règlement portant organisation du Conseil d'Etat. Vous trouvez d'avantage d'informations au sujet du règlement

de procédure sur le site web suivant: <http://www.raadvst-consetat.be/>. Cette communication n'est à considérer que comme simple communication au sens de la loi du 17 juin 2013 et, le cas échéant, au sens de l'article 19 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat.

5.1. Lot: LOT-0006

Titre: CSC JUSTICE/DGEPI/MED/2027- 2031– Fourniture d'oxygène médical en bouteille - 6
Description: Le présent accord-cadre porte sur la fourniture d'oxygène médical en bouteille, par le biais d'un système d'échange des bouteilles vides contre des bouteilles pleines identiques et, pour ce faire, sur la mise à disposition d'un stock de bouteilles de différentes capacités (B2, B5, B10, B20 et/ou B50) d'oxygène médical selon un principe de location (livraison, installation et maintenance ; livraison en urgence) dans les prisons et maisons de détention, destinés aux patients détenus.
Identifiant interne: 6

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures
Nomenclature principale (cpv): 24111500 Gaz médicaux

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique
N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 4 Jours

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.
Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE
Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/documents>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise
Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/general>
Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, néerlandais
Catalogue électronique: Non autorisée
La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)
Date limite de réception des offres: 03/09/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale
Durée de validité des offres: 120 Jours
Conditions du marché:
Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise
La commande en ligne sera utilisée: non
Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence
Nombre maximal de candidats: 8

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les instances de recours sont décrites dans l'article 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions. La procédure pour introduire un recours est notamment décrite dans les articles 14 et 15 de ladite loi. L'article 14 concerne la faculté d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. L'article 15 concerne la faculté d'introduire un recours en suspension devant le Conseil d'Etat. Le juge ordinaire peut également être compétent si des dommages et intérêts sont exigés conformément à l'art. 16 de ladite loi. Les délais de recours sont décrits dans l'article 23 de ladite loi. Cet article mentionne, entre autres, que le recours en annulation est introduit dans un délai de soixante jours et que le délai du recours en suspension est de quinze jours. Il est conseillé d'avertir l'autorité adjudicatrice le plus vite possible par télécopieur, par courrier électronique ou par un autre moyen électronique si vous décidez d'introduire un recours en suspension. Le recours en suspension ou en annulation est envoyé soit par voie électronique soit par lettre recommandée suivant les règles de procédure, décrites dans la loi et le règlement portant organisation du Conseil d'Etat. Vous trouvez d'avantage d'informations au sujet du règlement de procédure sur le site web suivant: <http://www.raadvst-consetat.be/>. Cette communication n'est à considérer que comme simple communication au sens de la loi du 17 juin 2013 et, le cas échéant, au sens de l'article 19 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat.

5.1. Lot: LOT-0007

Titre: CSC JUSTICE/DGEPI/MED/2027- 2031– Fourniture d'oxygène médical en bouteille - 7

Description: Le présent accord-cadre porte sur la fourniture d'oxygène médical en bouteille, par le biais d'un système d'échange des bouteilles vides contre des bouteilles pleines identiques et, pour ce faire, sur la mise à disposition d'un stock de bouteilles de différentes capacités (B2, B5, B10, B20 et/ou B50) d'oxygène médical selon un principe de location (livraison, installation et maintenance ; livraison en urgence) dans les prisons et maisons de détention, destinés aux patients détenus.

Identifiant interne: 7

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures
Nomenclature principale (cpv): 24111500 Gaz médicaux

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique
N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 4 Ans

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/documents>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/general>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, néerlandais

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres: 03/09/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 120 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 8

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les instances de recours sont décrites dans l'article 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions. La procédure pour introduire un recours est notamment décrite dans les articles 14 et 15 de ladite loi. L'article 14 concerne la faculté d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. L'article 15 concerne la faculté d'introduire un recours en suspension devant le Conseil d'Etat. Le juge ordinaire peut également être compétent si des dommages et intérêts sont exigés conformément à l'art. 16 de ladite loi. Les délais de recours sont décrits dans l'article 23 de ladite loi. Cet article mentionne, entre

autres, que le recours en annulation est introduit dans un délai de soixante jours et que le délai du recours en suspension est de quinze jours. Il est conseillé d'avertir l'autorité adjudicatrice le plus vite possible par télécopieur, par courrier électronique ou par un autre moyen électronique si vous décidez d'introduire un recours en suspension. Le recours en suspension ou en annulation est envoyé soit par voie électronique soit par lettre recommandée suivant les règles de procédure, décrites dans la loi et le règlement portant organisation du Conseil d'Etat. Vous trouvez d'avantage d'informations au sujet du règlement de procédure sur le site web suivant: <http://www.raadvst-consetat.be/>. Cette communication n'est à considérer que comme simple communication au sens de la loi du 17 juin 2013 et, le cas échéant, au sens de l'article 19 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat.

5.1. Lot: LOT-0008

Titre: CSC JUSTICE/DGEPI/MED/2027- 2031– Fourniture d'oxygène médical en bouteille - 8

Description: Le présent accord-cadre porte sur la fourniture d'oxygène médical en bouteille, par le biais d'un système d'échange des bouteilles vides contre des bouteilles pleines identiques et, pour ce faire, sur la mise à disposition d'un stock de bouteilles de différentes capacités (B2, B5, B10, B20 et/ou B50) d'oxygène médical selon un principe de location (livraison, installation et maintenance ; livraison en urgence) dans les prisons et maisons de détention, destinés aux patients détenus.

Identifiant interne: 8

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24111500 Gaz médicaux

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 4 Ans

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/documents>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/18501870-0a24-40a0-9975-aa09d8c76147/general>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, néerlandais

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres: 03/09/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 120 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 8

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les instances de recours sont décrites dans l'article 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions. La procédure pour introduire un recours est notamment décrite dans les articles 14 et 15 de ladite loi. L'article 14 concerne la faculté d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. L'article 15 concerne la faculté d'introduire un recours en suspension devant le Conseil d'Etat. Le juge ordinaire peut également être compétent si des dommages et intérêts sont exigés conformément à l'art. 16 de ladite loi. Les délais de recours sont décrits dans l'article 23 de ladite loi. Cet article mentionne, entre autres, que le recours en annulation est introduit dans un délai de soixante jours et que le délai du recours en suspension est de quinze jours. Il est conseillé d'avertir l'autorité adjudicatrice le plus vite possible par télécopieur, par courrier électronique ou par un autre moyen électronique si vous décidez d'introduire un recours en suspension. Le recours en suspension ou en annulation est envoyé soit par voie électronique soit par lettre recommandée suivant les règles de procédure, décrites dans la loi et le règlement portant organisation du Conseil d'Etat. Vous trouvez d'avantage d'informations au sujet du règlement de procédure sur le site web suivant: <http://www.raadvst-consetat.be/>. Cette communication n'est à considérer que comme simple communication au sens de la loi du 17 juin 2013 et, le cas échéant, au sens de l'article 19 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat.

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: SPF Justice

Numéro d'enregistrement: 0308357753_10841

Département: EPI Medische dienst

Adresse postale: Quai de Willebroeck 33

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique
Adresse électronique: wrong.email@email.be
Téléphone: +32 00000000
Profil de l'acheteur: <https://www.publicprocurement.be/bda?organisationIds=10841&includeOrganisationChildren=true>
Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0002

Nom officiel: SPF Stratégie et Appui
Numéro d'enregistrement: BE001
Adresse postale: Boulevard Simon Bolivar 30 Bte1
Ville: Bruxelles
Code postal: 1000
Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Pays: Belgique
Adresse électronique: revise@publicprocurement.be
Téléphone: +32 2 740 80 00
Adresse internet: <https://bosa.belgium.be>
Rôles de cette organisation:

TED eSender

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Conseil d'Etat
Numéro d'enregistrement: 0308.356.862
Ville: Bruxelles
Code postal: 1000
Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Pays: Belgique
Rôles de cette organisation:
Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: a99b9f26-23f7-4a81-9aab-00beef73bd65 - 01
Type de formulaire: Mise en concurrence
Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire
Sous-type d'avis: 16
Date d'envoi de l'avis: 17/07/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale
Date et heure de transmission de l'avis (eSender): 17/07/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français, néerlandais
Numéro de publication de l'avis: 497895-2026
Numéro de publication au JO S: 137/2026
Date de publication: 20/07/2026